

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-141

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

FÊTE DE LA MUSIQUE 2021 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LUCANES MUSIQUES

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de Libourne de proposer aux Libournais, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la tenue de l'édition 2021 de la fête de la musique;

Considérant que conformément au Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, cette manifestation a pu être organisée dans la salle des fêtes municipale le lundi 21 juin 2021.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210629-DELIB21_06_141-DE

Considérant la proposition de l'association Lucane musiques portant sur la prise en charge de la programmation et de l'organisation de cette manifestation en lien avec les services municipaux,

Considérant le souhait de la Ville de Libourne d'accompagner et de soutenir l'attention ainsi portée par l'association Lucane musiques au développement d'une offre culturelle gratuite offerte aux Libournais par l'attribution d'une subvention à hauteur de 3 000€,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Par 33 voix pour et 1 abstention (Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à permettre le versement d'une subvention de 3 000€ à l'association Lucane musiques au titre de son implication sur l'édition 2021 de la fête de la musique

Imputation budgétaires: chapitre 920

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

07.07.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-142

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

MUSÉE - DEMANDE DE SUBVENTION AU FRAM (FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION POUR LES MUSÉES) POUR L'ACQUISITION DU TABLEAU "INTÉRIEUR DE LA GRANGE DE LA FERME DE PONTUS" DE RENÉ PRINCETEAU

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'afin de poursuivre une politique d'acquisition en cohérence avec le SLO, le musée des Beaux-Arts de la Ville de Libourne a soutenu l'acquisition en juin 2021 d'une œuvre de René Princeteau :

« Intérieur de la grange de la ferme de Pontus », huile sur toile, 92 x 73 cm ; pour un montant de 2060, 80 euros, frais compris

Considérant que l'acquisition de cette œuvre viendra enrichir notre collection d'un ensemble de 146 œuvres de Princeteau (dont 31 peintures et 115 dessins) et permettra de compléter le parcours de la prochaine exposition temporaire intitulée « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » confrontant le travail de Toulouse-Lautrec à celui de son maître René Princeteau,

Considérant que cette acquisition s'inscrit donc parfaitement dans la logique des collections du Musée et pourrait ainsi prétendre à un soutien financier au titre du FRAM,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise que soient réalisées, au titre de cette acquisition, les démarches permettant la sollicitation et l'encaissement d'une aide financière au titre du FRAM auprès de la DRAC et de la Région Nouvelle Aquitaine

Imputation budgétaire : chapitre 903

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07.07.2021 et de la publication le 07.07.2021
Fait à Libourne le 07.07.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-143

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

SPECTACLE VIVANT : COMPLÉMENT DE DEMANDES DE SUBVENTION À LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE - FEST'ARTS 2021

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°21-02-012 en date du 4 février 2021 portant notamment sur une demande de subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre des accueils en résidence et actions culturelles portés par le service spectacle vivant, Théâtre /Fest'arts en 2021,

Considérant que l'édition 2021 du festival des arts de la rue Fest'arts août 2021 est susceptible d'être éligible à un soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du fond de soutien exceptionnel des festivals 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine l'attribution des subventions mentionnées ci-après et à percevoir les montants de ces soutiens :

25 000 € au titre du fonds de soutien exceptionnel des festivals 2021 pour l'édition 2021 de Fest'arts

Imputation budgétaire : budget annexe festivités et actions culturelles – chapitre 74

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
07.07.2021
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Buisson)